

COMMUNE DE LAFRANCAISE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-cinq, le 8 décembre à 18 heures 30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise en séance publique, après convocation faite le 2 décembre 2025, sous la présidence de M. Thierry DELBREIL.

Conseillers en exercice : 23    Présents : 17    Votants : 20    Résultat du vote : Unanimité

**Etaient présents :** Mesdames et Messieurs : Thierry DELBREIL, Jean-Pierre ANGLAS, Alain BELLICCHI, Anne ARRESTIER, Joseph BOU-ZEID, Joël COMBALBERT, Alain MALMON, Sonia PARRIEL, Véronique PATERNE, Marie-Laurence PUJOL, Marie Laurence PRAISSAC, Gérard ROCHE, Franck SEGONNE, Flavie TAVERA, Pierrick THOMAS, Jean-Pierre VALETTE, Colette VERDOUX.

**Procurations :** Mme Anne BENAICHE a donné procuration à Mme Colette VERDOUX  
Mme Brigitte DELCASSE a donné procuration Mme Flavie TAVERA  
Mme Pauline SEILHAN a donné procuration à M. Thierry DELBREIL

**Excusés : - Absents :** Mme Monique LASVENES, M. Patrick SOULHAC, M. Christophe VIALA.

M. Alain MALMON a été élu secrétaire.

**Délibération n° 11 : Occupation domaine public télécommunication mobile-avenant transfert**

La Commune de Lafrançaise a conclu avec la société INFRANCOS une convention d'occupation du Domaine Public permettant l'établissement et à l'exploitation d'un site de télécommunication mobile, dénommée ci-après la « Convention »

Constatant que la société INFRACOS a cédé l'ensemble des infrastructures déployées sur le site à la société SFR et qu'il convenait en conséquence de transférer la Convention au cessionnaire de ces infrastructures, afin que celui-ci exploite pleinement ledit site.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal :

Approuve la conclusion d'un avenant de transfert entre, d'une première part la Commune de Lafrançaise, entité titulaire du domaine, d'une deuxièmes part la société INFRACOS et d'une troisième part la société SFR ayant pour objet de transférer le bénéfice et les droits et obligations découlant de la Convention de la société INFRACOS vers la société SFR ;

Autorise Monsieur le Maire à signer, au nom et pour le compte de la Commune de Lafrançaise, le projet d'avenant de transfert tel qu'annexé à la présente délibération ;

Autorise Monsieur le Maire à prendre, au nom et pour le compte de la Commune de Lafrançaise, toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré le 8 décembre 2025  
Et ont signé au registre les membres présents  
Pour extrait certifié conforme

  
*Le Maire,  
Thierry DELBREIL*

*Le Secrétaire de Séance*

*Alain MALMON*

Délais et voies de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, par voie de courrier ou via l'application informatique télé recours (accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>)